

NATIONS UNIES
Assemblée générale

QUARANTE-CINQUIÈME SESSION

Documents officiels

QUATRIÈME COMMISSION
5e séance
tenue le
jeudi 11 octobre 1990
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 5e SEANCE

Président : M. AL-KINDI (Emirats arabes unis)

SOMMAIRE

POINT 112 DE L'ORDRE DU JOUR : ACTIVITES DES INTERETS ETRANGERS, ECONOMIQUES ET AUTRES, QUI FONT OBSTACLE A L'APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX DANS LES TERRITOIRES SE TROUVANT SOUS DOMINATION COLONIALE, ET AUX EFFORTS TENDANT A ELIMINER LE COLONIALISME, L'APARTHEID ET LA DISCRIMINATION RACIALE EN AFRIQUE AUSTRALE (suite)

Débat général

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.4/45/SR.5
26 octobre 1990
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 15 h 25.

POINT 11? DE L'ORDRE DU JOUR : ACTIVITES DES INTERETS ETRANGERS, ECONOMIQUES ET AUTRES, QUI FONT OBSTACLE A L'APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX DANS LES TERRITOIRES SE TROUVANT SOUS DOMINATION COLONIALE, ET AUX EFFORTS TENDANT A ELIMINER LE COLONIALISME, L'APARTHEID ET LA DISCRIMINATION RACIALE EN AFRIQUE AUSTRALE (suite) (A/45/23 (Partie IV); A/AC.109/1018, 1020, 1024, 1027, 1028, 1030, 1032, 1034 et 1035)

Débat général

1. M. MALDIS (République socialiste soviétique de Biélorussie) se réjouit de l'accession à l'indépendance de la Namibie l'année dernière. Il n'empêche cependant que l'Organisation des Nations Unies ne doit pas ralentir les efforts qu'elle déploie pour obtenir la libération de tous les territoires non autonomes.
2. La réalisation de cet objectif est conditionné dans une large mesure par des facteurs économiques, et l'Assemblée générale a souligné dans ses résolutions sur le sujet, notamment la résolution 44/84, le droit inaliénable des peuples des territoires dépendants à la jouissance pleine et entière de leurs propres ressources naturelles. Il est toutefois difficile de voir, à la lecture des documents présentés à la Commission, quelles activités ont entreprises les puissances administrantes pour promouvoir le développement économique et éviter les conséquences néfastes éventuelles des activités d'intérêts économiques étrangers dans les territoires. La délégation de la RSS de Biélorussie appuie ces résolutions et estime que les puissances administrantes devraient agir conformément à leurs dispositions et à celles de la Charte. Elle appuie aussi les décisions de l'ONU tendant à l'élimination des bases militaires et à l'arrêt des activités militaires dans les territoires coloniaux, car elles constituent un obstacle fondamental à leur accession à l'indépendance. Il est clair aussi que ces territoires ne devraient pas servir à l'essai d'armes nucléaires ou au stockage de déchets nucléaires.
3. Mme DELGADO (Cuba) déclare que l'application continue des principes de base de la résolution 1514 (XV) dont le trentième anniversaire est proche signifierait pour le monde l'élimination du fléau que représente le colonialisme d'ici la fin du siècle. En dépit des progrès réalisés, une vingtaine de territoires sont encore sous domination coloniale et certains s'efforcent encore de maintenir cette situation.
4. Beaucoup d'obstacles encore entravent l'application de la Déclaration sur la décolonisation. L'inégalité des relations commerciales et la dette extérieure empêchent l'indépendance économique qui est le fondement de l'indépendance politique. La présence d'installations militaires étrangères favorise également la dépendance à l'égard de puissances extérieures. En outre, au moins un territoire, Porto Rico a servi de terrain d'essai pour de nouvelles armes et tactiques que les Etats-Unis ont utilisées par la suite dans le cadre de leur politique d'agression. Le fait d'imposer des cultures étrangères souvent très éloignées des valeurs autochtones est également un obstacle à l'indépendance.

(Mme Delgado, Cuba)

5. On a souvent évoqué l'évolution survenue dans les relations internationales et les doctrines politiques et certaines puissances clament que le colonialisme appartient au passé et qu'il n'est pas nécessaire que la Commission revienne constamment sur cette question. Ces mêmes puissances refusent de participer aux travaux du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux ou de fournir des renseignements à jour sur les territoires dont ils sont responsables. Elles cherchent de même à mettre une sourdine à la condamnation de l'apartheid par la communauté internationale en prétextant qu'une approche plus modérée favoriserait la démocratisation de l'Afrique du Sud. Il est cependant on ne peut plus clair que seule l'élimination pure et simple de l'apartheid conduira à une Afrique du Sud démocratique et unie.

6. On peut donc se demander quels sont les changements qui ont réellement lieu. Ce qui est certain c'est qu'il faut continuer à appliquer les principes de la Déclaration et de la Charte et poursuivre les efforts des 30 dernières années. L'indépendance des peuples non autonomes s'accompagnerait d'une plus grande liberté pour tous, quoi qu'en disent les chants de sirène de ceux qui voudraient détourner les responsabilités de la communauté mondiale envers l'humanité.

7. M. BYKOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) déclare que les questions qu'examine actuellement la Commission sont fondamentales pour la mise en place de conditions plus favorables à l'accession à l'indépendance des territoires non autonomes. L'importance d'assurer aux peuples le droit de gérer et d'exploiter en toute liberté leurs propres ressources naturelles est évident en soi et les efforts déployés pour promouvoir la jouissance de ce droit doivent être encouragés. Malheureusement, les sociétés étrangères, dans le cadre de leurs activités économiques dans les territoires, ont abusé de pratiques - pillage de ces ressources, pollution de l'environnement et violation des habitudes de travail des populations - nuisibles pour les territoires et l'environnement. Ces violations ont contraint l'Organisation des Nations Unies à prendre des mesures pour contrôler et surveiller les activités économiques étrangères dans les territoires et chercher les moyens d'intégrer les activités économiques de ces territoires à l'économie mondiale.

8. On a beaucoup parlé à la Commission des répercussions néfastes de l'activité militaire des puissances administrantes dans les territoires. Quelle qu'ait pu être la validité des arguments avancés pour justifier le maintien de ces bases dans le passé, ces arguments n'ont plus de poids devant la nouvelle situation internationale. A cet égard, M. Bykov rappelle la proposition faite par sa délégation à la troisième session extraordinaire consacrée au désarmement d'éliminer toutes les bases militaires des territoires étrangers d'ici à l'an 2000. Le Gouvernement de l'Union soviétique continue à appuyer cette proposition et fait ce qui est en son pouvoir pour la mettre en pratique.

9. On attache actuellement une attention considérable aux efforts déployés pour donner plus d'efficacité à l'action de l'Organisation des Nations Unies. L'une des meilleures façons de réaliser cet objectif, comme l'a montré l'expérience récente de la Namibie, est de s'employer à réunir un consensus sur des décisions fondées

/...

(M. Bykov, URSS)

sur un équilibre d'intérêt. L'extension et le resserrement de ces efforts de coopération pour adopter par voie de consensus des résolutions et décisions sur toutes les questions relatives au colonialisme dont est saisie l'Assemblée générale à la présente session seraient une façon utile et pratique de célébrer le trentième anniversaire de la Déclaration sur la décolonisation.

10. M. MOHAMMADI (Afghanistan) dit que, en dépit des efforts importants que déploie l'Organisation des Nations Unies, le colonialisme n'a pas encore entièrement disparu et que la tâche de l'Organisation n'est donc pas complète. Les puissances coloniales cherchent encore à sauvegarder leur domination par le biais d'activités économiques et militaires. L'amélioration survenue récemment dans le monde devrait encourager les autorités administrantes à retirer leurs installations militaires des territoires dépendants de façon à créer ainsi des conditions plus propices à la paix et à l'indépendance.

11. Le Gouvernement afghan se réjouit du cours que prennent les choses en Afrique du Sud où le dialogue entre le Gouvernement et l'African National Congress ouvre la voie à l'édification d'un pays libre et démocratique. Néanmoins, la violence persistante dont sont le théâtre les villes noires satellites soulève toujours beaucoup d'inquiétude.

12. Le Gouvernement afghan affiche un esprit optimiste en ce qui concerne les perspectives de paix, de liberté, d'égalité et de prospérité pour tous, un processus dans lequel l'ONU continue de jouer un rôle décisif.

13. M. MIMOUNI (Algérie) dit que depuis sa création l'Organisation des Nations Unies a accompagné de son appui constant la lutte de libération des peuples sous domination coloniale comme en témoigne son rôle dans la libération de la Namibie.

14. Il n'empêche que de nombreux peuples demeurent sous domination coloniale en raison des politiques suivies par les puissances coloniales. Les intérêts économiques étrangers ont pour objectif premier la recherche effrénée du profit maximum et ne se soucient guère des aspirations légitimes des peuples des territoires coloniaux de sorte que loin de promouvoir un développement économique équilibré ils entravent le processus d'émancipation. Ces activités sont menées en violation flagrante du principe de la souveraineté des peuples sur leurs richesses naturelles et contribuent dans la plupart des cas à perpétuer la dépendance. L'utilisation de ces territoires à des fins militaires, contre la volonté des populations autochtones et en violation des décisions des Nations Unies, est également une source de préoccupation.

15. Des décennies durant, le régime sud-africain s'est ainsi maintenu grâce aux activités des intérêts étrangers et par la réduction de la majorité du peuple sud-africain à une main d'œuvre forcée exploitée et confinée dans des ghettos. La situation a certes connu quelque amélioration mais la communauté internationale se doit de maintenir sa pression jusqu'à l'éradication totale de l'apartheid et le plein rétablissement des droits légitimes du peuple sud-africain.

(M. Mimouni, Algérie)

16. Le Gouvernement algérien espère fermement qu'à un moment où le monde enregistre un regain de liberté les Nations Unies sauront se hisser à la hauteur des idéaux qui ont prévalu à leur création et adopter les mesures nécessaires à la libération de tous les peuples dépendants.

17. Mme SAMATE (Burkina Faso) déclare que le Burkina Faso a toujours affirmé le droit des peuples à l'autodétermination et à la souveraineté sur leurs ressources naturelles. Malheureusement, les puissances administrantes permettent l'exploitation de ces ressources dans la recherche de profits qui sont rapatriés au lieu d'être utilisés pour le bien des peuples des territoires. En outre ces puissances administrantes ont même procédé à des essais nucléaires sur des territoires dépendants. De telles politiques ne sont pas au diapason de l'évolution positive du climat international.

18. En ce qui concerne l'Afrique du Sud, certaines puissances maintiennent des activités économiques qui ont pour effet de consolider la discrimination raciale. La collaboration se poursuit également dans le domaine militaire et nucléaire entre le régime raciste et certains Etats, en violation flagrante de l'embargo imposé par les Nations Unies. L'économie d'apartheid est une illustration extrême d'une économie fondée sur la colonisation et l'exploitation, et si certains changements sont survenus ils sont insuffisants pour conduire à l'élimination de l'apartheid.

19. Les puissances administrantes de territoires coloniaux doivent adopter des mesures propres à favoriser la liberté de l'activité politique et à remédier aux graves problèmes économiques et sociaux auxquels font face les peuples coloniaux. Protéger les ressources naturelles des territoires coloniaux est un devoir. La distorsion des économies des territoires coloniaux par les activités économiques étrangères n'est pas un gage de succès ni de développement pour leur avenir. La quête d'investissements des pays du tiers monde est réelle mais ces investissements doivent tenir compte des priorités des pays en matière de développement et ne pas avoir pour seul objectif le gain.

20. La communauté internationale doit venir en aide aux peuples coloniaux et prendre des mesures concertées et efficaces, en particulier sous forme de sanctions, pour assurer l'élimination de l'apartheid en Afrique du Sud. Il ne saurait y avoir ni paix ni justice là où sévit la domination coloniale ou l'apartheid.

21. M. EMORID (Jamahiriya arabe libyenne) constatant la détente sans précédent entre les deux superpuissances, la réduction des arsenaux d'armes de destruction massive et le renforcement du respect pour les droits de l'homme, voit d'un oeil optimiste l'achèvement de la décolonisation d'ici la fin du siècle. Il espère que l'évolution constatée n'est pas le résultat d'ambitions égoïstes qui ignorent les droits des peuples du tiers monde, notamment de ceux qui ne peuvent encore disposer d'eux-mêmes. Il est inacceptable que certains continuent à vivre dans le luxe alors que d'autres assistent impuissants au pillage et à l'appauvrissement de leurs ressources. La communauté internationale doit éliminer tous les vestiges de colonialisme. Lors de la neuvième Conférence au sommet des pays non alignés on a soulevé la question d'une compensation économique, sociale et culturelle pour la

/...

(M. Emorid, Jamahiriya arabe libyenne)

période coloniale. Le pillage des ressources naturelles et l'exploitation des populations autochtones par les intérêts étrangers visaient à réaliser un profit rapide et à subordonner les économies de ces pays à celles des pays colonialistes en vue de mieux contrôler les peuples fraîchement indépendants.

22. Souvent on a avancé des objectifs militaires pour occuper ces territoires et faire obstacle à leur accession à l'indépendance. L'établissement de bases militaires empêche le développement et constitue un danger encore plus grand que celui des essais nucléaires ou du déploiement d'armes de destruction massive. Les profits militaires des pays colonialistes souvent dépassent leurs gains économiques dans ces régions; ils doivent être condamnés et des mesures doivent être prises pour éviter que des déchets toxiques soient enterrés sur ces territoires.

23. Il est essentiel de donner suite aux décisions de l'Assemblée générale concernant les sanctions économiques, sanctions que certains pays colonialistes, en particulier l'entité sioniste, n'appliquent pas contre le régime sud-africain. Les régimes qui gouvernent la Palestine occupée et l'Afrique du Sud défient avec superbe les résolutions qu'adopte régulièrement la communauté internationale contre la discrimination raciale et l'apartheid et coopèrent étroitement à la fabrication d'armes et au pillage des richesses des peuples palestinien et sud-africain, cela sous l'oeil indifférent des pays colonialistes. Des progrès ont certes été accomplis, mais la lutte pour éliminer la honte que constitue la discrimination raciale est loin d'être achevée.

24. Durant l'occupation colonialiste de la Libye, des armes aériennes et chimiques ont été utilisées pendant la deuxième guerre mondiale contre les combattants libyens de la liberté qui ont en outre été emprisonnés, déportés en masse et soumis à d'autres formes de châtements. La Libye a été la scène des grandes campagnes d'Afrique du Nord au cours desquelles de vastes étendues de terrain ont été minées. Les mines entravent toujours le développement et la Jamahiriya arabe libyenne continuera à demander aux pays responsables de l'aider à les enlever et à réclamer des indemnités pour les pertes en vies humaines et autres dégâts.

25. M. Emorid réaffirme l'appui sans réserve de la Jamahiriya arabe libyenne aux mouvements de libération partout dans le monde. Son pays ne se sentira pas vraiment libre tant que des peuples continueront à lutter pour leur liberté, leur indépendance et leur souveraineté.

26. M. MDEE (République-Unie de Tanzanie) fait observer que 30 ans après l'adoption de la Déclaration sur la décolonisation, 18 pays seulement sont encore sous le joug du colonialisme. C'est là une source d'encouragement pour la communauté internationale, la Quatrième Commission et le Comité spécial de la décolonisation en particulier, et le résultat d'un travail bien fait.

27. Grâce en partie aux efforts du Comité spécial de la décolonisation, la Namibie est devenue en mars 1990 la dernière colonie de l'Afrique subsaharienne à retrouver son indépendance. Le colonialisme demeure malgré tout un des deux fléaux du

(M. Mdee, Tanzanie)

continent africain, l'autre est l'apartheid. Ces derniers neuf mois, l'Afrique du Sud a pris des mesures dans la bonne direction et la conscience de la communauté internationale ne sera jamais apaisée tant que l'apartheid n'aura pas été complètement exterminée, d'où l'intérêt parfaitement justifié de continuer à exercer des pressions sur le régime sud-africain. Le Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie rejette l'argument selon lequel un relâchement des pressions encouragerait le régime à éliminer l'apartheid; il y a au contraire d'excellentes raisons de penser que cette politique donnerait en fait les résultats opposés.

28. Il se trouve, coïncidence ou non, que la majorité des colonies restantes est composée de petits territoires. Mais la taille d'un territoire ne saurait servir d'excuse pour refuser à un peuple son droit à l'autodétermination.

29. L'année dernière a vu la fin de la guerre froide ce qui a conduit certains à conclure à plus de tiédeur en faveur de lutte anticoloniale. Mais ni la lutte anticoloniale ni la lutte anti-apartheid n'étaient le produit de la guerre froide, de sorte que la détente entre l'Est et l'Ouest ne change rien à la profondeur du sentiment anticolonial.

30. S'il est vrai que toutes les activités des intérêts économiques étrangers et autres n'empêchent pas les progrès vers l'autodétermination, il est tout aussi vrai que certaines de ces activités ont des répercussions directement néfastes sur le processus. Ce sont précisément contre ces activités que la communauté internationale doit continuer de lutter. Il ne faut pas avoir peur de dire aux pays qui ont choisi de coopérer militairement et nucléairement avec le régime sud-africain que leur action est répréhensible. Toute tentative de dissimuler leurs activités derrière l'écran du rapprochement Est-Ouest doit être catégoriquement rejetée. La République-Unie de Tanzanie demeure inébranlablement solidaire de la lutte pour l'élimination du colonialisme.

La séance est levée à 16 h 40.